

**NOTICE OF INTENTION
TO AMEND ZONING BY-LAW**

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.372 is to amend the said By-law No. Z-5 under Residential Zone One (R-1) in order to permit the continued use of the property as a Childcare Centre Large and a Private Elementary School (K-5) under new ownership on property located at 3532 Woodstock Road. The change in ownership will require existing By-laws Z-5.155 and Z-5.289 and associated terms and conditions be repealed and a new By-law written.

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, August 10, 2026, commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-law.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, August 10, 2026, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

**AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE ZONAGE**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-5.372 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 concernant la zone résidentielle 1 (R-1) afin de permettre la poursuite de l'exploitation d'une grande garderie et d'une école privée (de la maternelle à la 5^e année) à la suite d'un changement de propriétaire. Le changement de propriétaire nécessite l'abrogation des arrêtés Z-5.155 et Z-5.289 ainsi que des modalités et conditions qui y sont associées, et l'adoption d'un nouvel arrêté.

Le Conseil a fixé sa réunion ordinaire le lundi 10 août 2026 à 19 h 30 pour l'audience publique (objections/soutien), première et deuxième lectures pour le règlement proposé.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 10 août 2026, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

